

Éducation nationale

Protection sociale complémentaire : De nouvelles aides... mais encore faudra-t-il pouvoir en bénéficier !

Le ministère de l'Éducation nationale vient d'annoncer la création d'un fonds d'accompagnement social, financé par une cotisation de 2 % prélevée sur l'ensemble des personnes affiliées au nouveau régime de protection sociale complémentaire (PSC). L'objectif affiché est de renforcer la solidarité entre les bénéficiaires en accordant plusieurs aides destinées aux agents et à leurs familles. Pour les conditions, les montants, les modalités de demande et les pièces justificatives, il est important de vous rendre sur la page dédiée au lien suivant :

<https://www.education.gouv.fr/la-protection-sociale-complementaire-pour-les-personnels-de-l-education-nationale-de-l-enseignement-325214>

Parmi les dispositifs prévus figurent notamment :

- Une aide aux familles ayant des enfants affiliés au régime ;
- Une aide aux agents en congé pour raison de santé ou proches aidants ;
- Une aide aux personnes en situation de handicap ;
- Une participation pour le recours à une tierce personne à domicile ;
- Une aide au financement de séjours adaptés pour les personnes en situation de handicap.

Ces aides, dont le montant varie selon la situation familiale et le quotient familial, pourront être demandées directement auprès de la MGEN, via l'espace personnel de chaque affilié.

Sur le principe, le SYNEP CFE-CGC ne peut que se réjouir de toute mesure destinée à soutenir les collègues confrontés à la maladie, au handicap ou à des difficultés familiales. **La solidarité n'est jamais de trop.** Mais une question demeure : comment ne pas s'interroger lorsque l'on connaît les conditions dans lesquelles la mise en œuvre de la nouvelle protection sociale complémentaire s'est déroulée ces derniers mois ?

En effet, depuis le 1er mai, notre organisation syndicale a été destinataire de très nombreux témoignages : affiliations incomplètes, prélèvements erronés, cotisations multiples, difficultés à joindre les services compétents, dossiers bloqués pendant des semaines, utilisation inexploquée de coordonnées bancaires, absence de réponses...

Dans ce contexte, demander aux agents de déposer de nouvelles demandes d'aides auprès de la même structure ne peut que susciter des inquiétudes légitimes.

Les collègues qui auront réellement besoin de ces aides ne doivent pas avoir à affronter un parcours administratif supplémentaire, ni attendre plusieurs mois avant d'obtenir une réponse.

Le SYNEP CFE-CGC sera particulièrement vigilant quant au traitement de ces demandes car une aide sociale n'a de sens que si elle est simple à solliciter, rapide à instruire et effectivement versée aux bénéficiaires.

Une aide annoncée dans un courriel ministériel est une chose mais une aide réellement versée à temps aux collègues qui en ont besoin en est une autre...

Sylvie TUROWSKI

Les organisations quittent le Conseil Supérieur de l'Education (C.S.E.)

Ce jour du 9 juillet, quasiment toutes les organisations ont quitté la séance du C.S.E. et exigent le retrait du projet de décret « relatif à la protection des élèves et des personnels ». Sous couvert de « protection », ce texte permettrait d'exclure un élève de son établissement en raison du comportement d'un membre de sa famille. Nous refusons un dispositif inacceptable et régressif, qui rompt le principe de responsabilité personnelle en punissant un enfant pour des actes qu'il n'a pas commis.

Nadia DALY

* *

Bel été à toutes et à tous !

L'année scolaire 2025-2026 touche à sa fin. Ce fut une année, une nouvelle fois, riche en réformes, en interrogations, en tensions... mais aussi en combats syndicaux.

Au fil des mois, le SYNEP CFE-CGC est resté pleinement mobilisé pour défendre les enseignants et l'ensemble des personnels de l'enseignement privé sous et hors contrat. Protection sociale, conditions de travail, rémunération, mutations, examens, inclusion, intelligence artificielle, sécurité dans les établissements... autant de dossiers sur lesquels nous avons porté votre voix avec détermination.

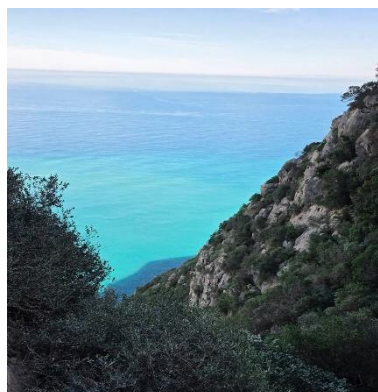
L'heure est désormais venue de souffler un peu. Chacun mérite de profiter d'un temps de repos, de retrouver ses proches, de recharger les batteries avant une nouvelle rentrée qui s'annonce, elle aussi, particulièrement dense.

Nos publications feront donc une pause estivale.

En revanche, le SYNEP CFE-CGC continuera d'assurer une veille syndicale du 10 juillet au 23 août 2026. Nous resterons attentifs à l'actualité et disponibles pour vous accompagner en cas de besoin. Vous pourrez toujours nous contacter à l'adresse habituelle : synepe@synepe.org

Dès la fin du mois d'août, nous reprendrons nos publications et nos actions avec une échéance essentielle en ligne de mire : **les élections professionnelles, qui se dérouleront du 3 au 10 décembre 2026**. Ces élections seront déterminantes pour l'avenir de notre profession car elles permettront à chacun de choisir les organisations qui porteront vos voix, défendront vos droits et négocieront en votre nom durant les quatre prochaines années.

Le SYNEP CFE-CGC sera pleinement engagé dans cette campagne, fidèle à ce qui fait sa force depuis toujours : une parole libre, des positions assumées et une défense sans concession des personnels de l'enseignement privé.



En attendant cette rentrée importante, nous vous souhaitons à toutes et à tous de très belles vacances.

Reposez-vous, profitez de vos proches, prenez le temps de vous ressourcer... et revenez en pleine forme.

Bel été à chacune et chacun d'entre vous !

Nadia DALY

